



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL18_1-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU
Lilian BOSSARD
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 12
Nombre de conseillers présents : 26
25 à la délibération 12
27 à partir de la délibération 13
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

18- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

La Commune des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, dans le cadre de l'exercice de leurs missions respectives, confient les prestations d'entretien des espaces verts à des entreprises spécialisées. En 2021, ces deux entités réunies en groupement de commandes ont conclu des marchés avec des titulaires pour la réalisation de ces prestations avec des conditions tarifaires plus avantageuses obtenues grâce à l'effet de volume. Ces marchés arrivent à terme fin mai 2024.

Aussi, dans un souci de poursuivre la rationalisation et l'optimisation des coûts, pour ce type d'achat, il est proposé la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la commune des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même ses marchés, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de 12 lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires dont les montants minimums et maximums annuels par collectivité sont les suivants :

DENOMINATION	MONTANTS ANNUELS HT PAR COLLECTIVITE		TOTAL ANNUEL HT
	LES HERBIERS	CCPH	
Lot 1 - Bassins d'orage	Mini : 10 000 € Maxi : 65 000 €	Sans montant mini Maxi : 50 000 €	Mini : 10 000 € Maxi : 115 000 €
Lot 2 - Ardelay, La Métairie, Les Côteaux de l'Aumarière, Les Antilles	Mini : 30 000 € Maxi : 90 000 €		Mini : 30 000 € Maxi : 90 000 €
Lot 3 - La Roche Thémer - La Pellinière - La Pépinière	Mini : 15 000 € Maxi : 70 000 €		Mini : 15 000 € Maxi : 70 000 €
Lot 4 - L' Amiral - Gare routière - Salles de L'Etendue et de la Demoiselle	Mini : 15 000 € Maxi : 40 000 €		Mini : 15 000 € Maxi : 40 000 €
Lot 5 - Le Mont des Alouettes, Montassier, Les Peux	Mini : 15 000 € Maxi : 40 000 €		Mini : 15 000 € Maxi : 40 000 €
Lot 6 - La Tibourgère - L'Oiselière - La Primetière - La Verdure - La Noue	Mini : 30 000 € Maxi : 90 000 €		Mini : 30 000 € Maxi : 90 000 €
Lot 7 - Les entrée de ville / La rocade	Mini : 10 000 € Maxi : 40 000 €		Mini : 10 000 € Maxi : 40 000 €
Lot 8 - Taille de haies	Mini : 10 000 € Maxi : 30 000 €	Mini : 1 000€ Maxi : 10 000 €	Mini : 11 000 € Maxi : 40 000 €
Lot 9 - Zone les 5 Moulins - La Souchais - Les Nouettes (Beaurepaire) ; La Maine, Zones Ekho 1 à 4, Zone Ekho sud (Les Herbiers)		Mini : 5 000 € Maxi : 80 000 €	Mini : 5 000 € Maxi : 80 000 €
Lot 10 - La Guerche/La Pépinière - L'Aurière - Bois Joly Nord - Bois Joly Sud - La Buzenière - Le Bignon - La Rebouchonnière (Les Herbiers)		Mini : 5 000 € Maxi : 40 000 €	Mini : 5 000 € Maxi : 40 000 €
Lot 11 - Le Breuil - Beaulieu (Mouchamps) ; Zone Artisanale - La Lande (Vendrennes) ; Le Cormier - La Landette (Mesnard-la-Barotière) ; Le Charfait (Saint-Paul-en-Pareds)		Mini : 5 000 € Maxi : 30 000 €	Mini : 5 000 € Maxi : 30 000 €
Lot 12 - Le Tonquin - Les Bacheliers (Les Epresses) ; Les Rochettes - La Brunelière (Saint-Mars-la-Réorthe)		Mini : 1 000 € Maxi : 10 000 €	Mini : 1 000 € Maxi : 10 000 €
TOTAL	Mini : 135 000 € Maxi : 465 000 €	Mini : 17 000 € Maxi : 220 000 €	Mini : 152 000 € Maxi : 685 000 €

Les 12 lots sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification, renouvelable deux fois par période annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune des Herbiers et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour les prestations d'entretien des espaces verts,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
 - o Membre suppléant : Jean-Marie RAUTUREAU
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Jean-Marie RAUTUREAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

08 FEV. 2024

08 FEV. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

